



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

Page 1
sur 4

COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 15 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 18

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr GODET Jean-Pierre

Membres présents : MM. GAUVIN Francis – PRUNIER Jacky – PETIT Jean-Jacques

Excusé : Mr. GODET Jean-Marie

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 17 du 08 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 10/11 DECEMBRE 2022

Match n° 24798327 Comores 1 – Portugais Cerizay 1 en D2 poule Nord

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline, lors de sa réunion du 15 décembre 2022, pv n°14, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de Cerizay Portugais (1).

La Commission Sportive enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir :

Match perdu par pénalité à l'équipe de Cerizay Portugais (1) avec 0 but et le retrait d'1 point, pour en attribuer le gain à l'équipe de Comores (1) avec 3 buts et 3 points.

Match n° 24815078 Niort Souché (1) - Bessines Asptt (1) en D3 poule D

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline, lors de sa réunion du 15 décembre 2022, pv n°14, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de Niort Souché (1).

La Commission Sportive enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir :

Match perdu par pénalité à l'équipe de Niort Souché (1) avec 0 but et le retrait d'1 point, pour en attribuer le gain à l'équipe de Bessines Asptt (1) avec 3 buts et 3 points.

Match n° 24825229 Neuvy Bouin (1) – Chatillon Pompaire (2) en D5 poule D

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline, lors de sa réunion du 15 décembre 2022, pv n°14, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de Chatillon Pompaire (2).

La Commission Sportive enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir :

Match perdu par pénalité à l'équipe de Chatillon Pompaire (2) avec 0 but et le retrait d'1 point, pour en attribuer le gain à l'équipe de Neuvy Bouin (1) avec 3 buts et 3 points.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 15 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 18

Match n° 24845976 Parthenay Portugais 2 – Chatillon Pompaire 3 en D5 poule C

Arbitre Bénévole : Mr. VIEIRA DE PINHO Joesvin

Réserve d'avant match du club de Parthenay Portugais

Je soussigné Gobert Brandon capitaine des Portugais de Parthenay licence n° 2546275380 formule des réserves sur la qualification et/ou la participation à ce match, des joueurs BAMBA Ismael licence n° 9603226211, PACAUD Cédric licence n° 1112457746, MADI M'COLO Soifouani licence n° 2546846095 du club ES. Chatillon Pompaire pour le motif suivant sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période le règlement ne l'autorise pas.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification de la feuille de match constate :

Que trois joueurs licenciés hors période : BAMBA Ismaël licence n° 80296018 – MADI M'COLO Soifouani licence n° 80822923 et PACAUD Cédric licence n° 80727472, inscrits sur la feuille du match cité en référence ont bien participé à la rencontre.

La Commission Statut de l'Arbitrage lors de sa réunion du 04 Juillet 2022 précise que le club de Chatillon Pompaire bénéficie d'un 1 joueur muté supplémentaire, au titre de l'Article 45 des Règlements Généraux pour la saison 2022/2023.

Référence à l'Article 160 des R.G. de la F.F.F. rubrique - Nombre de joueurs « Mutation »

Paragraphe 2 qui précise : En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum.

En application des R.G de la FFF. La Commission, déclare l'équipe de Chatillon Pompaire (3) en infraction.

Par conséquent donne match perdu par pénalité à l'équipe de Chatillon Pompaire (3) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Parthenay Portugais (2) avec 3 buts et 3 points.

Les droits de confirmation soit 39€, seront portés au débit du club de Chatillon Pompaire.

Match n° 25410549 Chauray 3 – FC 3C 1 en Challenge Départemental U15

Arbitre : Mr. PAPIN Axel

Réserve d'avant match du club de FC 3C

Je soussigné, CLOCHARD Johann licence n° 9602777487, Dirigeant responsable du club de FC 3C, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club du FC Chauray pour le motif suivant : des joueurs du club du FC Chauray sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, **ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.**



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 15 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 18

Match de référence pour l'équipe U15 D1 : Chauray Fc (2) – Beauvoir S/Niort Cs (1) en championnat Départemental poule B du 26/11/2022 à 13 h.

Match de référence pour l'équipe U15 (1) : en Coupe Nouvelle Aquitaine U15 poule Unique : Chauray Fc (1) – Jaunay Marigny Us (1) du 10/12/2022 à 15h00.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Chauray Fc (3) – Chantel.Courl.Chap.(1) : 2 - 1

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de **FC 3C**.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les Arrêtés Municipaux des communes de : Argentonnay - Cersay – - Champdeniers - Coulonges Thouarsais – Genneton – Nueil les Aubiers

FORFAITS

Amende de 32 €

Match n° 24818658 Assais 1 – Mauzé Rigné 2 en D5 poule B ➤ **Mauzé Rigné 1^{er} forfait**

Match n° 24825274 St Aubin le Cloud 3 – Chiché 3 en D5 poule C ➤ **Chiché 2^{ème} forfait**

Match n° 24825192 Boismé Clessé 3 – Gati Foot 4 en D5 poule D ➤ **Boismé Clessé 2^{ème} forfait**

Match n° 24819216 Sud Gatine 3 – ChenayCheySepvret/Exoudun 2 en D5 poule E ➤ **ChenayCheySepvret/Exoudun 2^{ème} forfait**

Match n° 24819217 Exireuil 2 – Vasléenne 3 en D5 poule E ➤ **Exireuil 1^{er} forfait**

Match n° 24819218 Ste Néomaye Romans 2 – Ste Ouenne 1 en D5 poule E ➤ **Ste Néomaye Romans 2^{ème} forfait**

Match n° 24819417 Plaine Gatine 2 – Vouillé 3 en D5 poule F ➤ **Plaine Gâtine 2^{ème} forfait**

Amende de 21 €

Match n° 24996324 Pays Argentonnais 2 – GJ Esp. N-E 79 2 en U15 3^{ème} Division poule A ➤ **GJ Esp. N-E 79 2^{ème} forfait**

Match n° 25363852 Venise Verte 1 – Availles.Vicq 1 en Féminines A 8 U14/U17 poule A ➤ **Availles.Vicq 1^{er} forfait**

Clubs forfaits en Plateaux Challenge U13 – Amende de 21 €

GJ Cerizay Interbocage – Le Tallud – Moncoutant - Pays Mauléonnais – Pays Argentonnais – GJ St Varaudaise (équipes 1 et 2) - Ste Eanne – Thénezay Peyratte Ferrière

DEMANDES TARDIVES DE MODIFICATION

Amende de 26 €

Celles Verrines en Féminines U14/U17 A 11 phase 2 – poule A du 10 décembre 2022

Echiré St Gelais en Challenge Départemental U15 du 10 décembre 2022



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

Page 4
sur 4

COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 15 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 18

FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Amende de 25 €

St Amand S/Sèvre ➤ Match n° 24824208 St Amand S/Sèvre 2 – Terves 2 en D4 poule A du 04 décembre 2022

DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

Du club du Haut Val de Sèvre ➤ samedi 7 janvier 2023 – Tournoi Futsal catégories U11 – U13 et U15.

Tournoi autorisé sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F.

DECLARATION TOURNOI

Frais de déclaration Tournoi 24 € ➤ Haut Val de Sèvre, samedi 7 janvier 2023

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 17/18 DECEMBRE 2022

Le match n° 24824588 Champdeniers Pamplie 2 – Parthenay Viennay 4 en D4 poule C se déroulera dimanche 18 décembre 2022 à 13 h 00 sur le stade de Pamplie

Le match n° 24818194 Bressuire Clnc 2 – Inter Bocage 4 en D5 poule A se déroulera le dimanche 18 décembre 2022 à 13 h 00 sur le stade J. Charrier à Bressuire

COURRIERS

Du club de Brûlain ➤ Demande pour être dans la poule du Mellois en cas d'accession au 1^{er} niveau de D5.

Pris note – La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.

Du club de Chiché ➤ concernant leur souhait pour leurs équipes de D5 en seconde phase.

Pris note – La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN